

M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINÉ

MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL

2020-05-04

PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'AlbanéL tenue à huis clos par voie de visioconférence, le lundi 4 mai 2020 à 19 h 40, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents à la visioconférence :

Mmes Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
MM. Tommy Laliberté, conseiller
Stéphane Bonneau, conseiller
Dave Plourde, conseiller
Jason Turner, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance par visioconférence : la directrice générale/secrétaire-trésorière.

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Madame Stéphanie Marceau fait fonction de secrétaire-trésorière.

20-095

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 29 avril 2020;

Considérant le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, à délibérer et à voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public, et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Acceptation de la liste des comptes d'avril 2020
 - 5.2 Rapport des revenus d'avril 2020
 - 5.3 Présentation des états financiers 2019 – Fixation de la date de la séance
 - 5.4 Adoption du Règlement d'amendement n° 20-252 modifiant le Règlement d'emprunt n° 18-237 afin de modifier les clauses de taxation et de tarification
 - 5.5 Adoption du Règlement d'amendement n° 20-254 modifiant le Règlement de taxation n° 20-248
 - 5.6 CPA – Cotisation pour l'année 2020
 - 5.7 Avis de motion – Adoption du Règlement d'emprunt n° 20-256 pour l'installation des compteurs d'eau
 - 5.8 Dépôt et présentation du projet de Règlement d'emprunt n° 20-256 pour l'installation des compteurs d'eau
 - 5.9 Avis de motion – Adoption du Règlement d'amendement n° 20-253 modifiant le Règlement d'emprunt n° 18-234 afin de modifier les clauses de taxation et de tarification
 - 5.10 Dépôt et présentation du projet de Règlement d'amendement n° 20-253 modifiant le Règlement d'emprunt n° 18-234 afin de modifier les clauses de taxation et de tarification
6. **TRANSPORTS**
 - 6.1 Achat de gravier – Autorisation de procéder par appel d'offres d'au moins deux soumissionnaires
 - 6.2 Abat-poussière – Entente 2020
 - 6.3 Prosolaire inc. – Soumission pour la fourniture d'un panneau solaire standard Évolution 12 FM

- 6.4 MTQ – Reddition de compte
- 6.5 Balayage de rue – Entente 2020-2021
- 7. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1 Tetra Tech – Offre de services pour la préparation des demandes d'autorisations dans le cadre des travaux de gestion de l'eau de surface dans le secteur du 3^e Rang à Albanel
 - 7.2 Englobe – Autorisation de signature de la convention de services
- 8. **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment d'avril 2020
 - 8.2 Offre d'achat de monsieur Martin Doucet pour un terrain situé sur la rue Tremblay
 - 8.3 Offre d'achat de monsieur Guillaume Vallée pour un terrain situé sur la rue Tremblay
 - 8.4 Offre d'achat de monsieur David Plourde pour un terrain situé sur la rue Tremblay
- 9. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1 Camping municipal – Embauche des employés saisonniers
 - 9.2 Camping municipal d'Albanel – Acceptation des modifications au document *Politique et règlements du Camping municipal*
 - 9.3 Camping municipal – Acceptation des modifications à la grille tarifaire 2020
 - 9.4 Camp de jour 2020 – Autorisation de l'embauche de trois animatrices et un animateur
- 10. **DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS**
 - 10.1 Société canadienne du cancer – Campagne de la jonquille virtuelle
- 11. **RÉSOLUTIONS**
 - 11.1 Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT – Plan de sécurité civile
 - 11.2 Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT – Organisation municipale
 - 11.3 Municipalité de St-Edmond-les-Plaines – Protocole d'entente pour la fourniture de main-d'œuvre pour les tests d'eau potable de la station de production
 - 11.4 Autorisation d'embauche d'un préposé pour la tonte de la pelouse
- 12. **FORMATIONS**
- 13. **INFORMATION**
 - 13.1 Réseau BIBLIO Saguenay-Lac-Saint-Jean – Annulation de l'assemblée générale annuelle qui devait avoir lieu le 27 mai prochain à Alma et reconduction des postes en élection pour un nouveau mandat de 2 ans
- 14. **INVITATIONS**
- 15. **CORRESPONDANCE**
 - 15.1 MRC de Maria-Chapdelaine – Certificat de conformité du Règlement n° 20-250 modifiant le Règlement de zonage n° 11-158 afin de reconnaître l'évolution de certains usages résidentiels existants en zone C-08 avant l'entrée en vigueur du règlement de zonage
 - 15.2 CPTAQ – Avis d'inclusion du lot 5 156 412, d'une superficie approximative de 37,28 hectares, en zone agricole
- 16. **SUIVI DES COMITÉS**
- 17. **AUTRES SUJETS**
- 18. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

20-096

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour en y apportant quelques modifications et en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

20-097

3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 avril 2020;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel décrète l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020.

20-098

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 tel que présenté aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJETÉES

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **218 882,58 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Stéphanie Marceau, CPA, CA
Directrice générale

5. ADMINISTRATION

20-099

5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES D'AVRIL 2020

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois d'avril, telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	100 890,95 \$
Comptes payés	79 654,05 \$
Salaires nets et REER d'avril 2020	38 337,58 \$
Total :	218 882,58 \$

5.2 RAPPORT DES REVENUS D'AVRIL 2020

Le rapport des revenus pour le mois d'avril 2020, d'une somme de **62 960,24 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par la directrice générale.

5.3 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2019 – FIXATION DE LA DATE DE LA SÉANCE

Avis est donné, par la secrétaire-trésorière, que la date de la séance publique de présentation des états financiers de la municipalité, se terminant le 31 décembre 2019, est fixée au lundi 25 mai 2020 à 19 h 30.

20-100

5.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'AMENDEMENT N° 20-252 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 18-237 AFIN DE MODIFIER LES CLAUSES DE TAXATION ET DE TARIFICATION

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel a décrété, par le biais du règlement d'emprunt n° 18-237, une dépense de 1 413 708 \$ et un emprunt de 1 399 708 \$ l'exécution des travaux de remplacement de conduites d'égout sanitaire, pluvial et d'eau potable sur la rue Principale Sud et sur la rue Industrielle Nord;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement numéro 18-237 afin d'y modifier les clauses de taxation et de tarification;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 avril 2020 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE les travaux sont subventionnés à plus de 50 % par le gouvernement, et que le présent règlement n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter (subvention par le *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)*: 870 889 \$ provient du programme 2014-2018, et 448 000 \$ provient du programme 2019-2023);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le Règlement d'amendement numéro 20-252 modifiant le Règlement d'emprunt n° 18-237 afin de modifier les clauses de taxation et de tarification.

20-101

5.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'AMENDEMENT N° 20-254 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TAXATION N° 20-248

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel est régie par le *Code municipal du Québec* ainsi que la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Albanel a fixé, par le biais du Règlement de taxation n° 20-248, des taux d'intérêts et de pénalité pour l'année financière 2020 lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2020;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le Règlement de taxation n° 20-248 afin d'ajouter un point à l'article n° 5 en vue d'y apporter une précision;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 avril 2020 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le Règlement d'amendement portant le numéro 20-254 modifiant le Règlement de taxation n° 20-248 afin de permettre la modification des intérêts et pénalités par résolution lors d'événements exceptionnels.

20-102

**5.6 ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC (CPA)
– COTISATION POUR L'ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT QUE l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA) représente tous les champs d'expertise de la profession comptable mis au service des entreprises, des organisations et du grand public;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale de la municipalité en est membre et que l'adhésion est renouvelable annuellement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le paiement du renouvellement de l'adhésion au CPA pour une somme totale de 1 115,50 \$ pour l'année 2020.

**5.7 AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 20-256
POUR L'INSTALLATION DES COMPTEURS D'EAU**

Un avis de motion est, par la présente, donné par Stéphane Bonneau, conseiller, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, il proposera l'adoption du Règlement d'emprunt n° 20-256, **avec absence de lecture**, pour l'installation des compteurs d'eau.

**5.8 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT
N° 20-256 POUR L'INSTALLATION DES COMPTEURS D'EAU**

Monsieur Stéphane Bonneau, conseiller, dépose au conseil et présente à l'assemblée le projet de Règlement d'emprunt n° 20-256 pour l'installation des compteurs d'eau.

Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure. Il mentionne également que le règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

**5.9 AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT D'AMENDEMENT
N° 20-253 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 18-234 AFIN DE
MODIFIER LES CLAUSES DE TAXATION ET DE TARIFICATION**

Un avis de motion est, par la présente, donné par Jason Turner, conseiller, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, il proposera l'adoption du Règlement d'amendement n° 20-253 modifiant le Règlement d'emprunt n° 18-234, **avec absence de lecture**, afin de modifier les clauses de taxation et de tarification.

5.10 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT N° 20-253 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 18-234 AFIN DE MODIFIER LES CLAUSES DE TAXATION ET DE TARIFICATION

Monsieur Jason Turner, conseiller, dépose au conseil et présente à l'assemblée le projet de Règlement d'amendement n° 20-253 modifiant le Règlement d'emprunt n° 18-234 afin de modifier les clauses de taxation et de tarification.

Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure. Il mentionne également que le règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

6. TRANSPORTS

20-103

6.1 ACHAT DE GRAVIER – AUTORISATION DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES D'AU MOINS DEUX SOUSMISSIONNAIRES

ATTENDU QUE la Municipalité procède à l'épandage de gravier dans les chemins municipaux pendant la période estivale;

ATTENDU QUE, pour ce faire, la Municipalité doit se procurer du gravier auprès d'un fournisseur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise monsieur Patrice Perreault, directeur général adjoint aux travaux publics, à procéder par appel d'offres sur invitation d'au moins deux soumissionnaires pour l'achat de gravier 0-3/4" pour le rechargement.

20-104

6.2 ABAT-POUSSIÈRE – ENTENTE 2020 ET 2021

ATTENDU QUE le directeur général adjoint aux travaux publics a négocié de gré à gré avec l'entreprise Somavrac pour l'épandage d'abat-poussière pour 2020 et 2021;

ATTENDU QU'À la suite de la négociation, Somavrac a soumis un prix de 0,4082 \$/litre pour l'application d'environ 63 000 litres/an pour deux ans;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel procède à l'achat d'environ 63 000 litres d'abat-poussière à l'entreprise Somavrac, au prix de 0,4082 \$ le litre, réparti sur trois (3) applications, et ce, pour les années 2020 et 2021.

20-105

6.3 PROSOLAIRE INC. – SOUMISSION POUR LA FOURNITURE D’UN RADAR DE VITESSE À ÉNERGIE SOLAIRE STANDARD ÉVOLUTION 12 FM

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà installé des radars de vitesses à chaque extrémité de la rue de l’Église (route 169);

ATTENDU QUE lesdits radars ont eu un impact concret sur la vitesse des automobilistes dans ces secteurs;

ATTENDU QUE le même genre de problème de vitesse se remarque à la sortie du village en direction du Grand Rang Sud;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d’Albanel accepte la soumission de Prosolaire inc. et autorise l’achat d’un radar de vitesse solaire Évolution 12 FM français au coût de 3 289 \$ plus taxes.

20-106

6.4 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – REDDITION DE COMPTE

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports (MTMDET) a versé une compensation de 101 700 \$ pour l’entretien du réseau routier local pour l’année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes et dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l’annexe A, définissant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU’un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l’annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d’Albanel informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports de l’utilisation des compensations visant l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que des éléments des ponts situés sur ces routes et dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local*.

20-107

6.5 BALAYAGE DE RUES – ENTENTE 2020-2021

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la Municipalité d'Albanel accorde un contrat de 2 ans à monsieur Stéphane Mailloux pour effectuer le balayage des rues de la municipalité pour une somme de 10 191 \$, avec une majoration de 3 % pour 2021, ainsi que l'ajout du balayage de la rue de l'Église pour une somme additionnelle de 2 487 \$ comme indiqué ci-dessous :

	MUNICIPALITÉ	MTMDET
2020	10 191 \$	2 487 \$
2021	10 497 \$	2 487 \$

QUE le conseil autorise le paiement sur présentation de facture et à la satisfaction du directeur général adjoint aux travaux publics.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

20-108

7.1 TETRA TECH – OFFRE DE SERVICES POUR LA PRÉPARATION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE GESTION DE L'EAU DE SURFACE DANS LE SECTEUR DU 3^E RANG À ALBANEL

ATTENDU QUE plusieurs propriétaires ainsi que la Municipalité ont vécu des problèmes d'inondation au 3^e Rang;

ATTENDU QU'un rapport d'analyse hydraulique a été réalisé par Tetra Tech, à la demande de la Municipalité, afin d'analyser le contexte hydrologique et hydraulique du secteur à l'étude et de présenter des solutions visant à corriger la problématique;

ATTENDU QUE Tetra Tech a transmis à la Municipalité une offre de services professionnels pour la préparation des demandes d'autorisations en vertu de l'article 22, al. 1, par. 2 (prélèvement d'eau) et 4 (interventions dans des milieux humides et hydriques) de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et des activités connexes telles que jugées requises par le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre de services de Tetra Tech pour la préparation des demandes d'autorisations dans le cadre des travaux de gestion de l'eau de surface dans le secteur du 3^e Rang.

Le conseil autorise le directeur général adjoint aux travaux publics à signer tout document inhérent à la convention de services.

20-109

7.2 ENGLOBE – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE SERVICES

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel a demandé une offre de services pour le contrôle de qualité des matériaux et essais dans le cadre des travaux de réfection d'infrastructures municipales de la rue Industrielle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre de services d'Englobe Corp. pour le contrôle de qualité des matériaux et essais dans le cadre des travaux de réfection d'infrastructures municipales de la rue Industrielle.

Le conseil municipal autorise monsieur Patrice Perreault, directeur adjoint aux travaux publics, à signer la convention de services avec l'entreprise Englobe Corp.

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT D'AVRIL 2020

Le secrétaire-trésorier fait la lecture du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'avril 2020, soit :

Nature des demandes	Nombre	Total \$
Permis de construction (autre)	3	27 500 \$
Permis de rénovation	5	36 000 \$
Permis de démolition (Grange)	1	
Demande dérogation mineure	2	
Recherche pour certificat de localisation	1	

20-110

8.2 OFFRE D'ACHAT DE MONSIEUR MARTIN DOUCET POUR UN TERRAIN SITUÉ SUR LA RUE TREMBLAY

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Albanel avait déjà accepté une offre d'achat de monsieur Martin Doucet pour un terrain situé sur la rue Tremblay dans sa résolution n° 20-087, adoptée à la séance ordinaire du 6 avril 2020;

ATTENDU QUE le terrain visé par ladite offre d'achat était déjà réservé à une autre personne;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre d'achat de monsieur Martin Doucet pour un terrain situé sur la rue Tremblay dans la municipalité d'Albanel, connu et désigné comme étant le lot 5 157 305 du cadastre du Québec et ayant une superficie de 873,7 mètres carrés.

Le prix de vente de l'immeuble est de 3,552 \$ le mètre carré (0,33 \$ le pied carré), sans bâtisse dessus érigée, soit une somme de 3 103,38 \$, plus un montant de 2 000 \$ en compensation pour les infrastructures, pour un total de 5 103,38 \$ plus taxes, soit : T.P.S. (5 %) 255,17 \$, T.V.Q. (9,975 %) 509,06 \$, pour un montant total de 5 867,61 \$, payable comptant, lors de la signature du contrat notarié de vente, à intervenir après acceptation de cette offre par la Municipalité, dans les 90 jours prochains.

Le conseil municipal autorise la directrice générale ainsi que la mairesse à signer l'acte de vente, à recevoir le paiement et à en donner quittance.

20-111

8.3 OFFRE D'ACHAT DE MONSIEUR GUILLAUME VALLÉE POUR UN TERRAIN SITUÉ SUR LA RUE TREMBLAY

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre d'achat de monsieur Guillaume Vallée pour un terrain situé sur la rue Tremblay dans la municipalité d'Albanel, connu et désigné comme étant le lot 5 157 307 du cadastre du Québec et ayant une superficie de 877,9 mètres carrés.

Le prix de vente de l'immeuble est de 3,552 \$ le mètre carré (0,33 \$ le pied carré), sans bâtisse dessus érigée, soit une somme de 3 118,30 \$ plus un montant de 2 000 \$ en compensation pour les infrastructures, pour un total de 5 118,30 \$ plus taxes, soit : T.P.S. (5 %) 255,92 \$, T.V.Q. (9,975 %) 510,55 \$, pour un montant total de 5 884,77 \$, payable comptant, lors de la signature du contrat notarié de vente, à intervenir après acceptation de cette offre par la Municipalité, dans les 90 jours prochains.

Le conseil municipal autorise la directrice générale ainsi que la mairesse à signer l'acte de vente, à recevoir le paiement et à en donner quittance.

20-112

8.4 OFFRE D'ACHAT DE MONSIEUR DAVID PLOURDE POUR UN TERRAIN SITUÉ SUR LA RUE TREMBLAY

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre d'achat de monsieur David Plourde pour un terrain situé sur la rue Tremblay dans la municipalité d'Albanel, connu et désigné comme étant le lot 5 157 292 du cadastre du Québec et ayant une superficie de 1038,6 mètres carrés.

Le prix de vente de l'immeuble est de 3,552 \$ le mètre carré (0,33 \$ le pied carré), sans bâtisse dessus érigée, soit une somme de 3 689,11 \$ plus un montant de 2 000 \$ en compensation pour les infrastructures, pour un total de 5 689,11 \$ plus taxes, soit : T.P.S. (5 %) 284,45 \$, T.V.Q. (9,975 %) 567,49 \$, pour un montant total de 6 541,05 \$, payable comptant, lors de la signature du contrat notarié de vente, à intervenir après acceptation de cette offre par la Municipalité, dans les 90 jours prochains.

Le conseil municipal autorise la directrice générale ainsi que la mairesse à signer l'acte de vente, à recevoir le paiement et à en donner quittance.

9. LOISIRS ET CULTURE

20-113

9.1 CAMPING MUNICIPAL – EMBAUCHE DES EMPLOYÉS SAISONNIERS

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'embauche de monsieur Michel Villeneuve à titre de préposé à l'entretien du Camping, de madame Sonia Perron à titre de préposée responsable à l'accueil ainsi qu'une préposée à l'accueil à déterminer ultérieurement.

Les salaires de chacun seront fixés selon la nouvelle grille salariale adoptée à la séance ordinaire du 6 avril 2020.

20-114

9.2 CAMPING MUNICIPAL D'ALBANEL – ACCEPTATION DES MODIFICATIONS AU DOCUMENT POLITIQUE ET RÈGLEMENTS DU CAMPING MUNICIPAL

ATTENDU QUE la gestion du Camping municipal d'Albanel relève de la responsabilité de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté une politique de réglementation officielle pour le bon fonctionnement du camping dans sa résolution n° 16-053, adoptée à la séance ordinaire du conseil le 7 mars 2016;

ATTENDU QUE des modifications ont dû être apportées à ladite politique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte les modifications au document « Politique et règlements du Camping » telles que présentées aux membres du conseil.

Le document soit ajouté aux livres des annexes et publié sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité.

20-115

9.3 CAMPING MUNICIPAL – ADOPTION DES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA GRILLE TARIFAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel doit établir des tarifs pour la location des emplacements, des chalets ainsi que des prix pour les autres activités;

ATTENDU QUE ces tarifs sont susceptibles de subir des modifications occasionnelles afin de couvrir les frais de gestion du Camping;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte les modifications apportées à la grille tarifaire du camping pour la saison 2020.

QUE le document soit ajouté aux livres des annexes.

20-116

9.4 CAMP DE JOUR 2020 – AUTORISATION DE L’EMBAUCHE DE TROIS ANIMATRICES ET UN ANIMATEUR

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d’Albanel autorise l’embauche et la rémunération de trois animatrices et d’un animateur pour le Camp de jour 2020 aux conditions ci-dessous décrites :

NOM	POSTE	TAUX HORAIRE
Jennifer Pelchat (Université)	animatrice en chef	14,75 \$/heure
Amélie Girard (CÉGEP)	animatrice	14,10 \$/heure
Jean-Christophe Hossay (CÉGEP)	animateur	14,10 \$/heure
Ève Gaudreault (CÉGEP)	animatrice	14,10 \$/heure

10. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS

20-117

10.1 SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – CAMPAGNE DE LA JONQUILLE VIRTUELLE

CONSIDÉRANT QUE la pandémie du Covid-19, par les mesures de sécurité instaurées par le gouvernement, a obligé les organismes à annuler les campagnes de financement;

CONSIDÉRANT QU’il est nécessaire pour la survie de ces organismes de s’adapter à la situation actuelle;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer propose une campagne de financement virtuelle;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d’Albanel autorise la création d’une jonquille virtuelle pour une somme de 200 \$ à titre de participation financière à la campagne de financement de la Société canadienne du cancer.

11. RÉSOLUTIONS

20-118

11.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE GEANT – PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT est responsable d'assurer et de maintenir un service de couverture des incendies et de sécurité civile sur le territoire des municipalités de Girardville, Saint-Edmond-les-Plaines, Albanel, Normandin et Saint-Thomas-Didyme.

ATTENDU QUE ce service tient compte des normes et objectifs fixés par la *Loi sur la sécurité civile*, RLRQ, chapitre S-2.3 et par le schéma de couverture de risques adopté par la MRC de Maria-Chapdelaine;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT assume les responsabilités qui sont dévolues par la *Loi sur la sécurité civile*, RLRQ, chapitre S-2.3, aux « autorités régionales », aux « autorités responsables de la sécurité civile » et aux « autorités locales » au sens de cette loi, à l'exception des responsabilités dévolues aux « autorités locales » aux sections II et II.1 du chapitre IV ainsi qu'aux articles 28, 40, 56, 57 et 133 de cette loi;

ATTENDU QUE la Municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Albanel reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place et consignées dans le plan de sécurité civile daté du 4 mai 2020 sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le plan de sécurité civile applicable à la Municipalité, daté du 4 mai 2020, et préparé par la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT.

Le conseil municipal nomme la Régie intermunicipale de sécurité incendie responsable de la mise à jour et de la révision dudit plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la Municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

20-119

11.2 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE GEANT – ORGANISATION MUNICIPALE

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT est responsable d'assurer et de maintenir un service de couverture des incendies et de sécurité civile sur le territoire des municipalités de Girardville, Saint-Edmond-les-Plaines, Albanel, Normandin et Saint-Thomas-Didyme.

ATTENDU QUE ce service tient compte des normes et objectifs fixés par la *Loi sur la sécurité civile*, RLRQ, chapitre S-2.3 et par le schéma de couverture de risques adopté par la MRC de Maria-Chapdelaine;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT assume les responsabilités qui sont dévolues par la *Loi sur la sécurité civile*, RLRQ, chapitre S-2.3, aux « autorités régionales », aux « autorités responsables de la sécurité civile » et aux « autorités locales » au sens de cette loi, à l'exception des responsabilités dévolues aux « autorités locales » aux sections II et II.1 du chapitre IV ainsi qu'aux articles 28, 40, 56, 57 et 133 de cette loi;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Albanel reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel appuie la création d'une organisation municipale de la sécurité civile afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants.

Les personnes suivantes sont désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION	NOM
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Stéphanie Marceau
Coordonnateur municipal de la sécurité civile (substitut)	Patrice Perreault
Responsable Coordonnateur de site	Jerry Piquette
Responsable substitut Coordonnateur de site	Jean-Luc Hudon
Responsable de la mission Administration	Rachel Doucet
Responsable substitut de la mission Administration	Hélène Painchaud
Responsable de la mission Communication	Claudine Pouliot
Responsable substitut de la mission Communication	Hélène Painchaud
Responsable de la mission Secours aux personnes et protection des biens	Luc Marois
Responsable substitut de la mission Secours aux personnes et protection des biens	Martin Denis
Responsable de la mission Services aux personnes sinistrées	Sonia Perron
Responsable substitut de la mission Services aux personnes sinistrées	Jessica Lefebvre
Responsable de la mission Services techniques	Patrice Perreault
Responsable substitut de la mission Services techniques	Réal Bouchard
Responsable de la mission Transport	Rémi Aubut
Responsable substitut de la mission Transport	Marc-André Larouche

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

20-120

11.3 MUNICIPALITÉ DE ST-EDMOND-LES-PLAINES – AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LA FOURNITURE DE MAIN-D'ŒUVRE POUR LES TESTS D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE les tests dans les stations d'eau potable doivent être effectués par un employé possédant des qualifications spécifiques;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Edmond-les-Plaines a fait appel à la Municipalité d'Albanel afin d'obtenir les services d'un employé municipal qualifié pour effectuer les tests à leur station de production d'eau potable;

ATTENDU QUE l'envoi d'un employé municipal à St-Edmond-les-Plaines occasionne des frais à la Municipalité d'Albanel et qu'une entente doit être conclue pour la fourniture de la main-d'œuvre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
 APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la signature du protocole d'entente pour la fourniture de main-d'œuvre pour les tests d'eau potable de la station de production de la municipalité de St-Edmond-les-Plaines pour l'année 2020.

Le conseil autorise la directrice générale et la mairesse à signer tout document se rapportant à ladite entente.

20-121

11.4 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ POUR LA TONTE DE LA PELOUSE

ATTENDU QU'il y a plusieurs espaces verts à entretenir pendant la période estivale sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la période estivale est une période très chargée pour les employés des travaux publics;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'embauche d'un étudiant pour la saison estivale à titre de préposé à la tonte du gazon et à l'entretien des aménagements paysagers.

L'étudiant commencera son travail à partir du 11 ou du 18 mai 2020 à un taux horaire minimum de 13,10 \$/heure.

12. FORMATIONS

13. INFORMATION

13.1 Réseau BIBLIO Saguenay–Lac-Saint-Jean – Annulation de l'assemblée générale annuelle qui devait avoir lieu le 27 mai prochain à Alma et reconduction des postes en élection pour un nouveau mandat de 2 ans

14. INVITATIONS

15. CORRESPONDANCE

15.1 MRC de Maria-Chapdelaine – Certificat de conformité du Règlement no 20-250 modifiant le Règlement de zonage no 11-158 afin de reconnaître l'évolution de certains usages résidentiels existants en zone C-08 avant l'entrée en vigueur du règlement de zonage

15.2 CPTAQ – Avis d'inclusion du lot 5 156 412, d'une superficie approximative de 37,28 hectares, en zone agricole

16. SUIVI DES COMITÉS

Les élus municipaux informent l'assemblée des différents comités auxquels ils ont assisté depuis la dernière séance. Les sujets discutés portent notamment sur :

- L'ouverture de la Véloroute sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine ainsi que de la MRC du Domaine du Roy le 15 mai 2020;
- L'ouverture de la Véloroute de la MRC Lac-Saint-Jean Est au début juin;
- Le travail de la MRC de Maria-Chapdelaine pour aider les entreprises;
- La création d'un groupe Facebook en collaboration avec la SADC et la MRC de Maria-Chapdelaine en rapport avec le programme d'achat local.

17. AUTRES SUJETS

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tenant à huis clos par visioconférence et en raison du fait qu'aucune question n'a été envoyée au conseil par voie électronique, aucune question ne fut posée.

20-122

19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER

QUE la séance soit levée à 20 h 23.

Fait et passé à Albanel en ce quatrième jour de mai 2020.

FRANCINE CHIASSEON, mairesse

STÉPHANIE MARCEAU, CPA, CA, directrice générale